Formation éducation populaire - *Réunion 12 janvier 2018 dans les locaux de l'Ufisc –* ***notes framapad***

Présents : Ricet, Alban, Max, Jean-Claude, Stéphanie, Jean-Baptiste, André, Patricia

Formation qui débutera en janvier 2019.
Réforme Macron discutée en avril, votée en septembre, mise en œuvre en janvier 2019.

Max présente la **logique du consortium** et apporte une version papier de travail sur le contrat de consortium. Ce que fait chacun, son rôle est dans une annexe. Le consortium donne l'objet et dit par quoi les parties sont liées.

Pour le RDV du 22/01 avec le directeur d'Uniformation, mieux vaut que ML y aille seul vu le nombre de points à aborder. En avril au Parlement, réforme Macron pour 2019.

Question : FRMJC dans le consortium ou non ? ML a mis la FRMJC dans le consortium, ce qui est plus intéressant qu'une posture de sous-traitant. Point à discuter.
Stif : quid si une partie est liquidée ou disparaît ?

ML donne lecture du projet de consortium.

La formation va appartenir au consortium. Le contrat ne fait que protéger les uns et les autres, il ne parle que de responsabilités communes.

Proposition d'un projet de contrat par Max :

Désignation d'un coordonnateur qui ne peut être issu de la FRMJC
Distinction entre propriété commune et propriété propre
Participation que chaque partie amène au consortium pour mener le projet

L'affectio sacietatis : on n'est lié que sur un objet par un contrat qui spécifie les parts des uns et des autres. Il y a eu des jurisprudences : les contrats de consortium doivent dire sur quoi on est lié, sur quoi on ne l'est pas.

Sur l'objet du consortium, on est lié. S'il y a un souci de financement, les membres du consortium sont impactés.
La question se pose de savoir si la FRMJC est ou non dans le consortium. C'est la FRMJC qui recevra l'argent si elle est dans le consortium sinon ce n'est pas possible, dans ce cas, il n'y a pas d'incidence financière pour les autres membres du consortium. Importance donc de l'annexe qui dit clairement les choses et donne les responsabilités de la FRMJC.

Question de la signature : quand est-ce qu'on signe ?
Durée : à partir de la date de départ et pour une promo entière soit 3 ans.
Uniformation aura-t-il besoin du contrat de consortium avant son accord de financement ?
Le contrat pourrait être prolongé ou nous pourrions penser une structure plus solide.

La FRMJC est prêt à prendre en charge seule le complément financier nécessaire si les ressources nécessaires au budget de mise en œuvre de la formation sont supérieures au montant financier pour laquelle elle a signé.

Le coordonnateur ne pourra pas être de la FRMJC. Il va falloir décider qui sera ce coordonnateur. On va donner ce rôle à une personne morale qui attribue une personne physique. Ce sera aussi l'adresse du consortium. Il assure le secrétariat pour le consortium. Question : la coordination est bénévole ou non ? Réponse de ML : ce sera comme on voudra que cela soit. JC : quelle est la part de travail, quel volume ? ML : il ne faut pas mélanger les instances, notamment pédagogiques qui sont assurées ailleurs. Sur le consortium, si les choses roulent, il n'y a pas bcp de travail. Si on obtient le financement complet, il y aura 2 X 100 000 euros à répartir ou voir ce que l'on en fait. Le consortium doit avoir une vision politique, il doit peser du poids des 4 fédérations.
Question sur le nombre de réunions du consortium et la prise en charge du travail. Les frais seront pris en charge par la FRMJC : déplacements, hébergements, etc. La question reste à discuter sur le coût de fonctionnement de la coordination.
Question 2 : le coordonnateur doit-il être adhérent Uniformation puisque l'UFISC n'y est pas ? ML : il faut un portage avec des fédés affiliées chez eux. Dans les faits, juridiquement on peut tout faire. Politiquement et stratégiquement, c'est une autre affaire !

Question sur article 5.2.4 sur "la totalité de ses membres est présente ou représentée" : on vire le "ou représentée".

Propriété intellectuelle : formation CECOP est reconnue mais le master inscrit au RNCP est propriété de l'université.
Il s'agit de tenter d'être au référentiel métier : la formation serait alors propriétaire de la formation, au sens de la propriété intellectuelle.
Délivrance d'un titre professionnel = même valeur qu'un diplôme national qui ne peut être délivré que par l'université.
Inscription au RNCP ?

Uniformation a deux métiers
- un financement de formations proposées par des écoles de formation
- aider à construire des formations - ici le cecop

Enjeu : création du titre professionnel qui du coup appartiendra(it) au consortium, avec un travail de lobbying, d'écriture, etc. pour montrer l'intérêt de ce métier. Besoin de prospective sur les besoins en emploi.
C'est la CPNEF qui décide de valider le référentiel métier et donc d'ouvrir la possibilité d'un titre professionnel. Ensuite le financement par l'Opca est facilité voire obligatoire. Penser que dans les deux ans à venir il faut passer de l'éducation populaire aux droits culturels : les droits culturels constituent le dénominateur commun qui va unir le directeur de MJC et tous les autres acteurs culturels. C'est l'enjeu même de ce consortium.
Il y a justement un processus à ouvrir pour entrer en discussion avec l'Afdas. Et le CNFPT. Mais cet argument ne doit pas être donné à Uniformation.

Responsabilité au titre de l'exécution du projet :
> Les assurances des salariés des réseaux du consortium sont prises en charge par leur réseau - le consortium en soi n'a pas d'assurance
> Dans la formation, les stagiaires sont toujours des salariés et donc assurés par leurs employeurs.

Possibilité de défaillance d'une des parties et notamment si FRMJC suite à l'acceptation du plan de redressement retombe dans des difficultés,
Dans ce cas, c'est le consortium qui reste responsable de la mise en œuvre de la formation et peut passer par un autre sous-traitant.
Or la formation n'est pas totalement financée puisqu'une partie de secrétariat et d'intervention est assurée par la FRMJC sur ses fonds et par bénévolat. C'est donc le consortium qui devrait s'en débrouiller soit en reprenant les missions soit en assurant la partie master avec l'université et en négociant la fin de la partie professionnelle (peu financée par Uniformation).

Pour l'annexe
- définition des missions de la FRMJC

Consortium
> Axe pédagogique : travail avec l'Université (au moins une réunion par an)
Conseil pédagogique : tout le monde doit y être : 3 journées par an.

- Les fédés doivent faire remonter les lieux de stage éventuels et travail de communication dans le réseau pour trouver qui veut participer + présence aux jurys de recrutement = 3 jours d'audition. Idem dans les jurys de certification professionnelle = 1 journée tous les 2 ans.

> Travail politique et de négociation professionnelle, recherche financière autre.

- frais du copilotage et rôle du coordonnateur

- Question : qui est le coordonnateur moral et physique. Qui est dans le consortium ? Indiquer les personnes morales et physiques.

Rédaction du contrat à faire ensemble sur une proposition de la FRMJC

- Convention tripartite avec Uniformation : on part de la convention existante entre FRMJC et Uniformation et on l'élargit au consortium

- Place de la FRMJC qui est à la fois au consortium comme maître d'ouvrage et rester maître d'œuvre.

Question de JB : c'est le comité de pilotage qui peut poser pb pour nos CA. Sur la dimension pédagogique, les choses sont plutôt bien calées.
ML : rôle du conseil pédagogique dans lequel certains des membres des fédés peuvent siéger, il n'y a aucune obligation qu'on retrouve ceux qui siègent au comité de pilotage. Il suffit que ce soit des personnes intéressées.

Il y aura convention tripartite entre le maître d'ouvrage, Uniformation et le maître d'œuvre. Entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, il n'y aura pas besoin de contrat, l'annexe suffira si la FRMJC est dans le consortium.

Question centrale : qui va être ce coordonnateur alors que tout le monde est très chargé, manque de personnel, etc. Il faut faire un travail d'évaluation de ce travail.

CALENDRIER
RDV avec Uniformation le 22 janvier - On va voir le délai que demande le directeur pour la réponse officielle et définitive des 4 fédés.
Décision de l'administrateur en mars.
Décision du tribunal mi mai.
Prévoir un pic d'activité de la mi-mai aux vacances d'été pour travailler le contenu, la répartition des interventions, etc. Travail sur les contenus en juillet, quand le travail est un peu plus calme. Avant (mai), il faut faire remonter les besoins/envies de stagiaires. Identifier les lieux possibles de formation.
Lancement de communication en mai, puis des recrutements à l'été et jury de recrutement en octobre (3 jours) pris en charge par la FRMJC pour les frais.

Entre octobre et janvier, il ne manque rien.

Financement des heures métiers qui pourrait être su en octobre en fonction aussi de la réforme macron à négocier avec Uniformation ou avec l'afdas.

Prochaine réunion le 12 mars - 14h à 17h

NOTE JB sur début réunion
Le consortium n'est pas une entité juridique.
C'est une façon d'éviter d'avoir à créer une personne morale. C'est un outil qui permet d'avancer vite et potentiellement de se retirer vite et en même temps d'assurer une responsabilité (c'est un contrat).

Il y a le texte même du contrat avec l'objet du contrat, c'est-à-dire qui explique les raisons du rapprochement (c'est le pourquoi) et explicite comment les co-contractant décident de se lier et prévoit également la possibilité de se délier (notion de protection mutuelle).
Le texte du contrat explicite finalement la manière dont se pense la propriété intellectuelle des ressources nécessaire à la conception et mise en œuvre du projet de formation.
Dans l'annexe du contrat, il y a la description de ce que chacun fait (c'est le comment).
Max prit l'initiative de mettre la FRMJC dans le consortium mais il y a aussi la possibilité de l'exclure et donc de sortir le maitre d'œuvre du consortium (c'est une approche qui, en qq sorte fait que la FRMJC n'est pas un sous-traitant).

Il y a la réforme Macron, mais si le directeur d'Uniformation dit « oui », il se débrouillera pour faire entrer la formation dans l'un ou l'autre des futurs dispositifs.